

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 26 FEVRIER 2025

Date de convocation : 20 FEVRIER 2025

Date d'affichage : 20 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 14

Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MAYEUX M., 3ème Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

EXCUSES : MM. MURCIA B., 2ème Adjoint, qui donne pouvoir à CARLIER N. + LEFEBVRE B. qui donne pouvoir à LEBBADER B. + PLANTIN M.F. qui donne pouvoir à CHATELLAIN J. + PERNAK C. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à PERTOLDI C.

ABSENTS : MM. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2025-01-04

OBJET

Travaux d'extension du système de vidéoprotection urbaine
sur le territoire communal »
Demande de l'aide départementale Villages et Bourgs 2025 (ADVB)

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Publié ou notifié le
frontière de la sous-préfecture le
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'extension du système de vidéoprotection urbaine est prévue cette année. 14 nouvelles caméras seront installées et le centre d'exploitation et de stockage sera remplacé.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le Département du Nord a lancé un fonds de cofinancement soutenant les communes de moins de 5000 habitants pour leurs projets d'investissement d'aménagement, d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'accessibilité sur le patrimoine public de la commune. Cette aide peut être sollicitée pour un montant minimum de travaux subventionnables de 8 000 €. Le taux de subvention varie en fonction de la richesse de la commune (maximum : 50%) et le montant maximum de subvention pouvant être accordé est de 300 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

Vu le projet présenté par Monsieur le Maire,

Vu le coût hors-taxes des travaux s'élevant à **170 398,00 €**,

Vu le budget prévisionnel de l'opération ci-annexé,

Vu les dispositifs 2025 mis en œuvre par le Département du Nord relatif au soutien financier relevant de la politique d'aménagement,

SOLLICITER une subvention au titre de l'Aide Départementale Villages et Bourgs au taux de 50% soit **85 199 €** ;

S'ENGAGE à faire réaliser les travaux sous réserve de l'obtention de la subvention départementale ;

AUTORISE Monsieur le Maire à rechercher et solliciter tout autre cofinancement visant à réduire la part à charge communale ;

S'ENGAGE à inscrire au budget communal les crédits nécessaires à la réalisation des travaux.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Mariette MAYEUX

Jean-Paul RYCKELYNCK



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 27/02/2025
Publiée ou notifiée le 03/03/2025
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,



MAIRIE D'HAVELUY
59255

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE
L'AIDE DEPARTEMENTALE VILLAGES ET BOURGS 2025

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL H.T.

EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION URBAINE
SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

DEPENSES		RECETTES	
Coût des travaux	170 398,00 €	Subvention du Département du Nord (50%)	85 199,00 €
		CAPH - Dotation d'investissement PV (30%)	51 119,40 €
		Autofinancement communal (20%)	34 079,60 €
TOTAL DES DEPENSES H.T.	170 398,00 €	TOTAL DES RECETTES	170 398,00 €

